

## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>16) étant atteint. 15 personnes en présentiel et 4 en distanciel.

### 1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :

- La mobilité étudiante au Québec
- L'adhésion à deux associations Mode Grand Ouest et Association française pour le développement de l'enseignement technique.

- Les points suivants sont supprimés :

- Admission en non valeur.

[délibération n° 2 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3 Affaires pédagogiques

#### 1-3-1 Structure et DGH du LGT

Mme Legardinier-Bébin, proviseure adjointe du LGT, présente la structure. En préliminaire, Mme Legardinier-Bébin explique le fonctionnement d'une dotation : pour les classes des filières générales, est alloué un nombre défini d'heures et pour les classes des filières technologiques et les BTS, sont allouées des heures en fonction du nombre d'élèves en raison des dédoublements des groupes à partir de quinze élèves. Ensuite, les heures allouées sont de deux catégories : les heures postes (HP) et les heures supplémentaires annualisées (HSA). Il y a une augmentation des HSA et une baisse des HP dans la dotation 2021 par rapport à celle de l'année 2020. La dotation est de 1806,13 heures à laquelle doivent s'ajouter 65 heures oubliées pour un groupe de BTS.

Un premier recensement des besoins par discipline a été effectué et une répartition des 1653,13 HP et 218 HSA est proposée. Cette répartition permet dans un premier temps de valider les créations et suppressions de poste mais elle n'est pas figée car des ajustements seront nécessaires au mois de juin en fonction des choix de spécialité des élèves en premières et terminales générales.

Les suppressions de postes sont au nombre de deux en français et STI Mode/SII mécanique.

En compensation sera ouvert un CSR (complément de service reçu) de 9 heures en français et de 12,5 en génie mécanique.

Une seule création de poste en anglais de part un besoin conséquent sur du long terme, faisant de cette création, un poste pérenne.

On note aussi des CSR de 3,5 heures en allemand, 6 heures en anglais, 6 heures en italien, 9 heures en histoire- géographie, 18 en arts appliqués et 4 heures en arts plastiques.



Deux CSD (complément de service donné) en SII mécanique de 9 heures et en SES de 9 heures.

*Arrivée de deux personnes supplémentaires en distanciel.*

2/4

[délibération n° 3 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

### **1-3-2 Structure et DGH de la SEP**

Monsieur Munch, proviseur adjoint de la SEP, présente la DGH. Il rappelle au préalable qu'à la rentrée prochaine se met en place la dernière phase de la transformation de la voie professionnelle avec la baisse des horaires d'enseignement pour les élèves de terminale expliquant une baisse de la dotation de 30 heures postes par rapport à l'année précédente. Après consultation auprès des différentes équipes, il propose la suppression de deux postes en anglais et mathématiques parallèlement à deux départs en retraite. Ces suppressions seront compensées par des CSR de 12 heures chacun.

On note aussi trois CSD : 6 heures en arts appliqués, 8 heures en biotechnologie et 3 heures en éco-gestion.

Une décharge de 9 heures à INSPE en génie électrotechnique permet de maintenir un poste de construction fragilisé.

La répartition proposée laisse 10 HSA qui seront en partie utilisées pour la formation SST (sauveteur sécurité du travail) pour les classes de CAP, formation obligatoire mais non financée dans la DGH.

[délibération n° 4 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

## **1-4 Affaires financières**

### **1-4-1 DBM exercice 2021**

Une décision budgétaire modificative de 25 000€ est présentée par monsieur Deschamps pour l'acquisition de :

- Deux sauteuses multifonctions avec cuisson basse température permettant la cuisson de nuit.
- Un four mixte pour remplacer un vieux four prêté par le lycée de L'Hyrôme.
- Un bain marie et un légume bar pour augmenter la capacité de la distribution.

Ce prélèvement de 25 000€, prélevé sur les fonds de réserve, s'ajoutera aux ouvertures de crédits effectués au budget prévisionnel 2021 de 45 000€ sur le service « investissement ».

M. Deschamps précise que les réserves sont passées de 320 000€ au 31/12/2019 à 180 000€ aujourd'hui en raison de la crise sanitaire (prélèvement de sécurité de 70 000 €) et du prélèvement de 70 000€ pour ces futurs achats mais qu'elles restent à un niveau confortable d'autant plus que l'on aura 2021 un résultat plus satisfaisant en raison d'une présence continue des élèves pendant la période d'hybridation. Ces investissements sont sans doute les derniers en prévision car l'établissement arrive au bout d'un équipement optimal pour le travail en restauration, en adéquation avec le référentiel publié par la Région. Un investissement de la région pourrait néanmoins se faire dans les prochaines années sur du renouvellement de fours.

Mme Leroy, représentante de la Région, demande si le logiciel EASILYS de gestion de la restauration, est bien arrivé sur l'établissement, ce que confirme M. Deschamps. Il est très chronophage au niveau du paramétrage et de la saisie de tous les fournisseurs et produits, mais les premiers retours sont très satisfaisants, surtout au travers des outils d'analyse de nos approvisionnements.

[délibération n° 5 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

### **1-4-2 Admission en non-valeur**

### **1-4-3 Convention de gestion de la dotation financière annuelle apprentissage entre le GRETA CFA 49 et le lycée F. Renaudeau – La Mode (année 2020)**

Cette convention prévoit une participation financière versée par le GRETA CFA au lycée Renaudeau en tant qu'établissement d'accueil à hauteur de 600€ par apprenti. Cette subvention s'élève à 90600€ pour l'année 2020. Elle permet l'achat de fournitures, la prise en charge de la maintenance des équipements et le règlement des frais de déplacement des formateurs vacataires.

[délibération n° 6 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



#### **1-4-4 Convention de gestion de la dotation financière annuelle apprentissage entre le GRETA CFA 49 et le lycée F. Renaudeau – La Mode (année 2021)**

La subvention pour 2021, s'élève à 88200€ en raison d'un nombre moindre d'apprentis.

[délibération n° 7 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-5 Convention d'adhésion à la CAMP 2021 avec le lycée F. Arago Nantes**

Cette convention permet à des enseignants du lycée François Arago d'assurer la maintenance des commandes numériques de l'établissement moyennant une participation annuelle de 260€ à laquelle s'ajoute 475€ par machine.

[délibération n° 8 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-6 Convention à l'organisation concours CAPLP**

Cette convention définit l'organisation matérielle des épreuves d'admission au CAPLP génie industrie. Les frais engagés par le lycée concernant le matériel nécessaire pour la passation des épreuves seront pris en charge par le rectorat.

[délibération n° 9 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-7 Avenant 25 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau**

Cet avenant permet la mise en place de la tarification à 1€ pour la restauration d'un étudiant boursier au lieu de 3,30€ en tant normal. Une compensation financière étant versée par le CROUS à l'établissement. Monsieur Deschamps propose également, par anticipation, l'avenant N° 27 qui étend cette tarification à l'ensemble des étudiants qu'ils soient boursiers ou pas.

[délibération n° 10 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-8 Avenant 26 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau**

Cet avenant précise le montant du deuxième versement de la compensation financière à hauteur de 14239€. Pour information, environ 27 000€ seront reversés à l'établissement.

[délibération n° 10 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-9 Convention TEAM TURBOSELF**

Cette convention est valable sur trois ans et définit la liste des logiciels et des matériels qui bénéficient d'un contrat de maintenance pour un montant de 3241,99€. Le présent contrat ne comprend pas la mise à jour pour les moyens de paiement si les normes bancaires évoluent.

*Arrivée d'une personne supplémentaire en distanciel.*

[délibération n° 11 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-10 Adhésion AFDET (Association française pour le développement de l'enseignement technique)**

Cette adhésion d'un montant de 153 € permet de promouvoir l'enseignement technique et d'avoir connaissance de toutes les évolutions.

[délibération n° 12 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-11 Adhésion MGO (Mode Grand Ouest)**

L'adhésion d'un montant de 3 000€ à MGO est importante pour le développement de l'enseignement professionnel autour des métiers de la Mode, en particulier pour l'apprentissage. Elle permet la mise en relation des industriels et des organismes de formation à travers des groupes de travail ou des stages en entreprises.

[délibération n° 12 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



Départ d'une personne en distanciel.

4/4

#### **1-4-12 Mobilité Québec**

Monsieur Guitton, DDFPT sur le site La Mode, propose le renouvellement du protocole d'entente pour un échange réciproque de deux à quatre étudiants avec un lycée technique de Montréal. Les étudiants québécois sont hébergés gracieusement à l'internat du lycée Renaudeau et en échange, ils participent à hauteur de la moitié, aux frais d'hébergement de nos étudiants au Québec.

[délibération n° 13 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-5 Affaires générales**

##### **1-5-1 Modification de la liste des membres du Conseil de discipline**

Monsieur le Président propose qu'un parent suppléant devienne titulaire afin d'atteindre plus facilement le quorum lors des conseils de discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à **19h40**.

Le Secrétaire de séance  
Laurence MOAN

Le Président de séance  
Hervé DOUAGLIN

